Envoyé en préfecture le 15/05/2024 Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID: 005-210500583-20240513-202444-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-44

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 8 Conseillers absents : 2 Conseillers représentés : 2 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-trois, le treize mai à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 26 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

<u>Objet</u>: CONVENTION POUR DES TRAVAUX DE VIABILITE HIVERNALE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la convention ayant pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Commune de Freissinières intervient sur le domaine public départemental pour y effectuer du déneigement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention pour les travaux de viabilité hivernale avec le Département.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND